



Abus de confiance sur un cheque rempli

Par **Princess_old**, le **13/06/2007 à 03:16**

Bonjour a tous,rrnrvoici mon problème, j'ai un ami qui m'a aidé à avoir mon appartement en me faisant le chèque de caution qu'il a rempli et signé du montant exact correspondant à ma caution aux centimes pres. Il m'a remis le cheque devant une amie et devant elle j'ai bien précisé le but du cheque.rnrnIl me l'a rempli en début du mois d'avril et m'a dit qu'il aura une rentrée d'argent en fin de mois donc de mettre le cheque à encaisser en fin de mois a partir du 24, ce que j'ai fait.rnrnIl se trouve que mon ami a changé d'avis entre-temps. Il a voulu récupérer son chèque, et préférer que je paye de ma poche la caution(je lui avais parlé que je voulais faire un crédit), il voulait donc m'aider a rembourser ce crédit en me faisant une reconnaissance de dette.rnrnMais je n'ai pas fait ce crédit et je n'ai pas donc récupéré le cheque aupres de mon agence.rnrnIl a menacé de faire opposition mais le cheque a bien été encaissé par mon agence.rnrnIl se trouve maintenant qu'il a des soucis car il me dit qu'il est interdit bancaire a cause de ce chèque qui n'aurait pas du etre encaissé et qu'il veut porter plainte contre moi contre abus de confiance. rnrnJe ne me souviens plus si c'est lui ou moi qui a rempli l'ordre du chèque, mais est-ce important car il a rempli, la somme, la date et a bien sur signé?rrnrJ'ai peur d'avoir des problemes a cause de lui et il me demande de demander a l'agence de faire une lettre de désistement du cheque ou il porte plainte.rnrnDe mon coté, l'agence ne m'a jamais contacté pour me signaler un probleme au niveau de ce cheque.rnrnMes amis pensent donc que le cheque a été encaissé et que mon ami veut me faire peur car il veut récupérer son argent.rnrnCar si il avait été interdit bancaire, le cheque aurait été retourné impayé et l'agence me l'aurait signalé. De plus, il m'aurait demandé de récupérer le cheque et non de faire une lettre de désistement.rnrnComme il est avocat d'affaires, je pense qu'il joue sur mon ignorance et ma crainte des représailles. Comme il avait déjà essayé de me faire peur quand il disait vouloir faire opposition alors qu'il ne le pouvait pas.rnrnAidez-moi à y voir clair et que dois-je faire pour me protéger car je pense qu'il va chercher un moyen pour parvenir à ses fins.rnrnMerci a vous

Par **Christelle_old**, le **14/06/2007** à **01:51**

Bonjour,rnrnLe droit cambiaire est ainsi qu'à partir du moment où on a rempli un chèque et qu'on l'a remis, on ne peut plus se désister. Le chèque est valable et il faut se faire rembourser si on conteste le paiement. Evidemment il ne pouvait pas faire opposition et il le savait.rnrnPour ce qui est de l'abus de confiance, s'il avait pu porter plainte il l'aurait déjà fait. Ce n'est pas un abus de confiance, il vous a donné ce chèque en toute liberté...rnrnPar contre il est vrai qu'à présent vous avez une dette envers lui, même si vous n'avez rien signer, il semble convenu entre vous que vous rembourseriez l'argent un jour... du moins c'est ce qu'il invoquera. Ce qu'il peut faire c'est chercher à récupérer son argent de cette façon.